

Charte du compostage domestique



Je soussigné(e)

Nom et Prénom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

E-mail :

Nombre de personnes dans le foyer :

Superficie du jardin (potager, pelouse...):

Dans le cadre de la pratique du compostage individuel,

Je m'engage à :

- ✓ Composter mes bio-déchets (déchets de cuisine et de jardins produits sur le lieu d'habitation).
- ✓ Suivre les indications consignées dans le guide du compostage.
- ✓ Utiliser le composteur proposé par la Communauté de Communes Sauldre et Sologne uniquement sur le périmètre intercommunal.

La mise à disposition du composteur est consentie moyennant le versement d'une participation financière de :

- 15 € TTC pour un composteur 400 litres
- 23 € TTC pour un composteur 600 litres
- 8 € TTC pour une extension de 400 litres à 600 litres

Le composteur est livré avec un bio-seau de 10 litres et un guide du compostage

La Communauté de Communes Sauldre et Sologne s'engage à :

- ✓ Fournir un composteur à prix réduit avec des consignes de montage et d'utilisation du composteur.
- ✓ Fournir les informations nécessaires à la pratique du compostage à l'aide d'un guide du compostage.
- ✓ Répondre aux interrogations concernant la pratique du compostage individuel.

Fait à
Le

Signature

La Communauté de Communes
Sauldre et Sologne



Communauté de Communes Sauldre et Sologne

7 rue du 4 septembre - 18410 Argent sur Sauldre

Tél : 02.48.73.85.22 - Fax : 02.48.73.81.06

@ : environnement.sauldresologne@orange.fr

<http://communautecommunesauldreesologne.unblog.fr>